

# Un indice de densité relationnelle

## La diaspora marocaine en France

PAR : KAMAL KABBAJ,  
CONSEILLER AUPRÈS DU CENTRE D'ETUDES INTERNATIONALES

**QUOJ** de plus révélateur de la densité d'une relation interétatique que de voir chacun des deux pays concernés compter, réciproquement, la communauté étrangère la plus nombreuse et la mieux intégrée sur son territoire. Les Français établis au Maroc sont de loin à la fois les plus nombreux et les mieux lotis en termes d'insertion socioéconomique. De même, la diaspora marocaine en France s'élève à 1.146.652 personnes, soit le tiers de la totalité des Marocains résidant à l'étranger (MRE) dont le nombre monte à quelque 3.200.000.

Ces chiffres livrés, entre autres, par des instances gouvernementales, dont l'Agence française de développement, en janvier 2013, et le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger, en juin 2012, donnent la mesure de l'importance des flux humains entre le Maroc et la France. L'importance numérique de ces flux est doublée d'un facteur qualitatif de premier ordre : la diversification des profils professionnels et démographiques de la Communauté marocaine résidant en France qui compte notamment des ouvriers qualifiés, des hommes d'affaires, des ingénieurs, des professions libérales et des étudiants. Cette interface humaine s'inscrit dans une configuration gagnant-gagnant : du côté marocain, les MRE représentent un pilier fondamental de l'équilibre macroéconomique du Royaume, grâce notamment aux transferts nets en devises, estimés à 5,3 milliards d'euros en 2012 ; du côté français, les MRE constituent un levier puissant du système productif de l'Hexagone. Depuis les années 1960, les travailleurs marocains, immigrés de première génération, ont grandement contribué à la reconstruction de l'économie française. Ils le sont toujours dans des secteurs clés comme l'industrie, l'agriculture et le tertiaire.

À vrai dire, l'institutionnalisation des flux humains entre les deux pays n'est pas récente. Elle remonte au moins aux années 1980 lorsque les gouvernements des deux pays avaient convenu de conclure l'accord régissant aujourd'hui les conditions de séjour des ressortissants marocains en France. En

vertu de cet accord, ces derniers pouvaient obtenir une carte de résident après 3 ans de séjour régulier sous couvert d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié », au lieu de 5 dans le cadre du droit commun. Ce titre les autorisait à exercer une activité professionnelle, à régler les questions d'ordre familial (mariage, regroupement familial, etc.) et, surtout, à s'insérer pleinement dans la vie productive de l'Hexagone. Ce cadre conventionnel est toujours reconduit et actualisé par des accords ou des projets de coopération dont la mise en œuvre est notamment supervisée par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, du côté français, et par le Ministère des Marocains résidant à l'étranger, du côté marocain. Il en est ainsi, par exemple, du programme d'accompagnement de la création d'entreprises par des Marocains résidant en France. Signée le 24 avril 2010 avec un montant de l'ordre d'un million d'euros, cette convention de subvention est destinée à mettre en place une facilité financière pour accompagner les ressortissants marocains à créer des entreprises au Maroc comme en France.

Ce qui est surprenant, c'est que cette dynamique se poursuit alors même que la logique de la crise financière mondiale aurait dicté à la France d'opter pour un plan moins solidariste. En effet, la crise et son corolaire, la pénurie des crédits, ont visiblement affecté l'économie française. Ce contexte dépressif aurait pu constituer un précieux alibi pour les milieux politiques français, les poussant ainsi à brandir les arguments du chômage et de la récession pour clamer le retour des Marocains à la mère patrie. Il n'en a pas été ainsi. La raison en est double : d'un côté, les ressortissants marocains en France, à la conduite toujours irréprochable, représentent un maillon incontournable des rouages de l'économie française ; de l'autre, le lien de solidarité entre les deux pays est trop fort pour céder aux discours alarmistes d'un marasme économique plus conjoncturel que réel.